



Parti socialiste
Glâne

Rapport 2016 des activités du Grand Conseil fribourgeois

Lors de la session du mois de **février**, la révision de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions est entamée. Un exercice imposé par la modification de la législation fédérale qui vise à freiner le gaspillage du sol et la spéculation foncière. Les avis divergent et semblent d'entrée de jeu irréconciliables. D'un côté, le PDC, le PLR et l'UDC estiment que le projet présenté par le Conseil d'Etat va trop loin en touchant de façon insupportable à la propriété privée. De l'autre, le PS et l'Alliance centre-gauche estiment que l'Exécutif respecte bien le nouveau droit supérieur mais qu'il aurait pu être plus complet encore pour être vraiment dans l'esprit de la nouvelle loi, d'ailleurs acceptée par 62,9 % des votant-e-s, à Fribourg, pile deux ans plus tôt, le 3 février 2013. En ce début d'année, la loi sur les marchés publics est également modifiée dans le but de favoriser l'utilisation du bois indigène en permettant à l'Etat d'exiger des labels environnementaux pour les chantiers concernant ses bâtiments, comme demandé par Pascal Grivet et un libéral-radical.

Un crédit d'étude pour la modification de la jonction autoroutière A12 Fribourg-Sud / Centre, celle du double-giratoire de Belle-Croix, ainsi que l'aménagement d'un nouvel accès routier à l'Hôpital cantonal et au secteur stratégique de Bertigny, est accepté par 89 voix, sans opposition, mais avec 4 abstentions.

En **mars** a lieu la deuxième lecture de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions. Elle est sous toit mais vidée de sa substance par la majorité de droite. Le Parti socialiste rédigera quelques jours plus tard un recours au Tribunal fédéral. Une motion que j'ai déposée avec Xavier Ganioz pour lutter contre le chômage des jeunes et pour maintenir des places d'apprentissage est refusée par 65 voix contre 23. Un crédit d'engagement de 15,2 millions - 8,2 millions sous forme d'aides à fonds perdu et 7 millions sous forme de prêt - est octroyé à la nouvelle politique régionale jusqu'en 2019. J'ai siégé au sein de cette commission ad hoc.

Lors de la session du mois de **mai**, un postulat d'Erika Schnyder et d'une libérale-radical, demandant d'étudier la faisabilité d'un métrocable entre la gare de Fribourg, l'Hôpital cantonal et la sortie autoroutière à Villars-sur-Glâne, est accepté par 77 voix contre 15. Devisé à 24,5 millions, le projet suivrait un tracé de 1500 mètres de long. Lausanne et Genève se penchent aussi sur la possibilité de ce moyen de transport. Epilogue politique de la saga financière du chantier du pont de la Poya, le rapport sur le décompte final du projet, qui aura finalement coûté 209,9 millions de francs, est débattu. Les dépassements de crédits avaient amené le Grand Conseil en 2012, à nommer une commission d'enquête parlementaire, la première de l'histoire du canton, chargée de faire la lumière sur tout le dossier.

Après des discussions animées, la modification de la loi relative à l'encouragement aux fusions de communes, agrémentée d'articles spécifiquement dédiés à l'union du centre du canton, est approuvée à la quasi unanimité. Il s'agit d'un signal fort. Le mariage du Grand Fribourg ne concerne pas seulement un nombre limité de convives. C'est bien l'entier du canton qui profiterait de la célébration des noces d'une région qui joue un vrai rôle de locomotive dans la plupart des domaines.

En **juin**, un postulat de Marie-Christine Baechler et d'un libéral-radical demandant un état des travaux au niveau de l'adaptation des structures territoriales aux exigences actuelles, est adopté. Ce sujet revient ponctuellement sur la table.

Une aide financière en faveur de la société Bluefactory est octroyée par 86 voix contre 13. Durant plus d'une heure et demie durant, le Conseil d'Etat a essuyé un feu nourri de critiques. La gouvernance de la boîte a été passablement visée.

Une initiative cantonale pour une amnistie fiscale fédérale, découlant d'une motion PLR, est acceptée. Les positions sont les mêmes que lors du débat sur l'amnistie cantonale, relaté dans le dernier rapport.

Lors de la session du mois de **septembre**, la nouvelle loi sur l'assurance immobilière, la prévention et les secours en matière de feu et d'éléments naturels est approuvée. Elle est destinée à modifier et à réunir en un seul objet la loi de 1964 sur la police du feu et la protection contre les éléments naturels et celle de 1965 sur l'assurance des bâtiments contre l'incendie et les autres dommages. Le PS condamne la souplesse donnée à l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments en matière de politique du personnel et soutiendra le référendum qui sera lancé quelques semaines plus tard par la Fédération des associations du personnel du service public du canton.

Un crédit d'engagement pour les études de projet et les acquisitions de terrain de sept routes de contournement, dont celui de Romont, est débloqué. Après un débat-fleuve ayant suscité une vingtaine d'interventions.

La création d'un programme de Master en médecine humaine, à l'Université de Fribourg, est validée par 94 voix, sans opposition mais une abstention. Les patient-e-s fribourgeois-e-s pourront bientôt être soigné-e-s par du personnel formé à Fribourg.

En **octobre**, le premier rapport sur la situation sociale et la pauvreté dans le canton est discuté. Un tel rapport devra être désormais établi à raison d'une fois par législature.

Un mandat déposé par tous les groupes, co-signé par Nicole Lehner-Gigon, exigeant la création d'un nombre suffisant de places de travail et d'hébergement pour les personnes en situation de handicap, pour 2018, est accepté par 80 voix contre 8.

Un crédit d'engagement additionnel pour le subventionnement des frais de suppression de passages à niveau des Transports publics fribourgeois ou d'amélioration de leur sécurité passe la rampe. Il est destiné aux endroits où les travaux à réaliser étaient les plus lourds, à savoir ceux où le temps entre le moment où le/la pilote de locomotive apercevait l'intersection et le moment où le train la traversait était inférieur à douze secondes.

Lors de la session du mois de **novembre**, la nouvelle loi sur le guichet de cyberadministration de l'Etat est adoptée et la législation sur la publication des actes législatifs (primauté de la version électronique) modifiée. Ces nouvelles bases légales permettront à l'Etat de vivre avec son temps et de donner suite à la stratégie du Conseil d'Etat de 2014 en la matière, qui s'inscrit dans le cadre d'une mise en œuvre coordonnée des cantons et de la Confédération d'un large éventail de prestations en ligne. J'ai siégé dans ces deux commissions ad hoc et même présidé la deuxième. Un décret relatif à l'acquisition du site Tetra Pak à Romont et sa valorisation dans un objectif de politique foncière active est soutenu avec enthousiasme par le parlement. L'objectif est de pouvoir mettre ces surfaces à disposition de nouvelles entreprises.

Simon Bischof